

BUDGET ANNEXE
« GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET
PRÉVENTION DES INONDATIONS »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA
DECISION MODIFICATIVE N°1

EXERCICE 2026

SOMMAIRE

1. Présentation générale de la décision modificative n°1 du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	5
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	5
2.2 La dette du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	6
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	7
4. La section de fonctionnement du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	8
4.1 Les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°1	8
4.2 Les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°1	9
5. La section d'investissement du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	10
5.1 Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°1	10
5.2 Les recettes d'investissement de la décision modificative n°1	11

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

La décision modificative a pour vocation de prendre en compte, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permet ainsi d'intégrer des besoins qui n'avaient pas été identifiés lors des étapes budgétaires précédentes.

La décision modificative est votée en Conseil de la Métropole.

La décision modificative qui vous est soumise se caractérise principalement par des ajustements de crédits nécessaires pour actualiser les prévisions financières avant la fin de l'exercice, suite à l'arrêté n°2026-10 portant règlement d'office du budget primitif 2026 du budget principal et des treize budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Elle conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +0,10 M€ en section de fonctionnement.
- ✓ - 4,41 M€ en section d'investissement.

En M€	BP 2026	Proposition DM 2026	Total après DM 2026
Section de fonctionnement	33,65	0,10	33,76
Section d'investissement	26,06	- 4,41	21,65

Depuis le 1^{er} janvier 2018, et selon les dispositions de la loi NOTRe, la Métropole Aix-Marseille Provence exerce la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

A partir de l'année 2019, cette compétence a bénéficié d'un financement par la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dont le produit est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de cette compétence.

Bien que la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations relève d'un service public administratif (SPA), pour lequel la création d'un budget annexe est facultative, il est apparu opportun de créer ce budget annexe spécifique afin d'isoler les opérations du budget principal et de suivre l'affectation des recettes, tout en favorisant la transparence et la restitution d'une information plus précise sur l'évolution du coût du service.

La compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », autrement dit la GEMAPI, est définie par quatre items de l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (ou bassin versant) ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

L'objectif de la GEMAPI est de concilier urbanisme (meilleure intégration du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire et dans les documents d'urbanisme), prévention des inondations (gérer les [Rapport de présentation de la décision modificative n°1 - Budget annexe « Budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »](#) - Page 3/11

ouvrages de protection) et gestion des milieux aquatiques (assurer l'écoulement des eaux, gérer les zones d'expansion des crues, protéger les écosystèmes aquatiques).

Depuis 2022, la Métropole confie à des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) et à un établissement public territorial de bassin, la conception et la mise en œuvre de plans pluriannuels de gestion de l'eau (PPGE), ainsi que diverses actions opérationnelles. Sur la base d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs permettant d'identifier les principaux enjeux GEMAPI, la stratégie retenue sur le territoire métropolitain vise à préserver et restaurer les milieux aquatiques, tout en engageant des actions de réduction des niveaux d'exposition aux risques d'inondation sur l'ensemble du territoire métropolitain.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite à la décision modificative n°1, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	22,68	22,14	22,24	0,10	0%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	20,81	18,48	21,89	3,40	18%
Epargne de gestion courante (EBG)	1,87	3,66	0,36	-3,30	-90%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	8,3%	16,5%	1,6%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0,00	1,20	1,20	0,00	0%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	37,89	0,01	0,01	0,00	0%
Résultat exceptionnel large	-37,89	1,19	1,19	0,00	0%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	1,84	4,85	1,55	-3,30	-68%
Taux d'épargne de gestion	8%	21%	7%		
<i>Recettes réelles</i>	22,68	23,34	23,45	0,10	0%
<i>Dépenses réelles</i>	20,84	18,49	21,89	3,40	18%
Epargne brute (EBE)	1,84	4,85	1,55	-3,30	-68%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	8,1%	20,8%	6,6%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Epargne nette (ENE)	1,84	4,85	1,55	-3,30	-68%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	8,1%	20,8%	6,6%		
Encours de dette (au 31/12 de l'année précédente)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capacité dynamique de désendettement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

La décision modificative n°1 de l'année 2026 entraîne une dégradation des indicateurs de gestion du fait principalement d'une augmentation des dépenses de gestion courante de +18% alors que les recettes sont stables.

Cela entraîne une diminution de -90% de l'épargne de gestion courante (EBG) passant de 3,66 M€ à 0,36 M€, ainsi qu'une baisse de 68% de l'épargne brute et de l'épargne nette, passant de 4,85€M à 1,55M.

L'encours de dette est nul.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

	Stock de dette au 31/12/2025 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2026 (b)	Emprunt prévisionnel budget 2026 avant DM	Emprunt prévisionnel budget 2026 après DM (c)	Variation DM de l'emprunt prévisionnel	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2026 (a)-(b)+(c)
Volume	0,00 M€	0,00 M€	3,47 M€	2,51 M€	-0,97 M€	2,51 M€

Il n'y a plus d'encours de dette sur ce budget depuis 2024. L'emprunt prévisionnel prévu au budget primitif 2026 a été réduit de 3,47 à 2,51M€.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Variation volume de l'autorisation de programme DM	Montant réalisé au 31/12/2025 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements avant DM 2026	Variation des crédits de paiements DM 2026	Montant annuel des crédits de paiements total après DM 2026	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2026
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS - GESTION MDTURE 2020-26	117 772 K€	0	17 544 K€	12 642 K€	-2 984 K€	9 659 K€	23%
	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS - PROJET MDTURE 2020-26	42 479 K€	0	5 552 K€	6 711 K€	-1 475 K€	5 236 K€	25%
	SOUS-TOTAL	160 251 K€	0	23 096 K€	19 353 K€	-4 459 K€	14 895 K€	24%
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	120 K€	0	32 K€	2 K€	0	2 K€	28%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	1 235 K€	0	306 K€	577 K€	46 K€	622 K€	75%
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	336 K€	0	153 K€	50 K€	0	50 K€	61%
	SOUS-TOTAL	1 691 K€	0	492 K€	629 K€	46 K€	674 K€	69%
	TOTAL GENERAL	161 942 K€	0	23 588 K€	19 982 K€	-4 413 K€	15 569 K€	24%

Le volume des autorisations de programme (AP) s'élève à 161 942 K€ avec un taux prévisionnel d'avancement de 24% au 31 décembre 2026

La décision modificative n°1 présente les variations suivantes liées principalement à des décalages dans la programmation des opérations d'équipement reportées en 2027 :

- **2 984 K€** pour l'autorisation de programme en gestion « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS GESTION MDTURE 2020-26 » principalement sur l'opération 240800200D - SMVAD (-2 046 K€) pour laquelle la programmation a été revue à la baisse pour 2026 et en partie décalée sur 2027. Il s'agit des dépenses d'aménagement et de restauration des ouvrages sur la Vallée de la Durance.
- **1 475 K€** pour l'autorisation de programme en projet « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS PROJET MDTURE 2020-26 » principalement sur l'opération 230800200D - PHASE 2 PLUVIALE QUARTIERS GRAVE MEDECINS (-907 K€) avec un décalage sur 2027 lié à l'avancement des travaux, ainsi que le report du projet sur l'opération 240801200D - AMENAGEMENT BASSE BEDOULE ET VAL FLEURY - SEPTEMES LES VALLONS (- 473 K€).

4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Recettes réelles	22,68	23,34	0,10	23,45	0,45%
Recettes de gestion courante	22,68	22,14	0,10	22,24	0,47%
013 - Atténuations de charges	0,01	0,01	0,01	0,02	60,19%
73 - Impôts et taxes	21,02	21,02		21,02	0,00%
74 - Dotations et participations	1,64	1,10	0,10	1,20	8,69%
Autres recettes de fonctionnement	0,00	1,20	0,00	1,20	0,00%
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)		1,20		1,20	0,00%
Recettes d'ordre	0,11	0,12	0,00	0,12	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,11	0,12		0,12	0,00%
Total recettes de fonctionnement	22,79	23,46	0,10	23,57	0,44%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	8,95	10,19		10,19	
Total recettes de fonctionnement cumulées	31,74	33,65	0,10	33,76	0,31%

Les recettes réelles d'exploitation restent globalement stables, avec une augmentation limitée de +0,10 M€.

Il est à noter :

- ✓ Les atténuations de charges (chapitre 013) révisées à la hausse pour +0,01 M€ avec l'ajustement de certains remboursements de frais de personnel liés notamment aux tickets restaurant.
- ✓ Les dotations et participations (chapitre 74) réajustées légèrement à la hausse pour les soldes de deux conventions versées par l'agence de l'eau pour des actions d'animation autour de la compétence GEMAPI.

4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Dépenses réelles	20,84	18,49	3,40	21,89	18,41%
Dépenses de gestion courante	20,81	18,48	3,40	21,89	18,42%
011 - Charges à caractère général	9,51	8,76	1,49	10,25	17,00%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1,69	1,89	0,01	1,90	0,44%
014 - Atténuations de produits	0,79	0,60		0,60	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	8,81	7,23	1,91	9,14	26,35%
Autres dépenses de fonctionnement	0,04	0,01	0,00	0,01	0,01%
67 - Charges exceptionnelles	0,03	0,01		0,01	0,00%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	0,01	0,00	0,00	0,00	0,07%
Dépenses d'ordre	2,93	2,47	0,02	2,49	0,81%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2,93	2,47	0,02	2,49	0,81%
Total dépenses de fonctionnement hors virement	23,78	20,96	3,42	24,38	16,34%
023 - Virement à la section d'investissement	7,96	12,69	-3,32	9,37	-26,16%
Total dépenses de fonctionnement	31,74	33,65	0,10	33,76	0,31%

Les dépenses réelles d'exploitation sont en augmentation de +3,40 M€ soit une augmentation de +18,41%.

- ✓ Les charges courantes (chapitre 011) affichent une augmentation de de +1,49 M€ dont l'essentiel pour les études de désimperméabilisation et végétalisation dans les cours d'école avec 1,07 M€ de solde 2025 reportés et des ajouts dans la programmation pour 0,016 M€ (étude Géologique et Minière pour la submersion marine, étude hydrométrique et de vitesse.)
- ✓ Les dépenses de personnel (chapitre 012) sont ajustées à la hausse de +0,01 M€.
- ✓ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) progressent de +1,91 M€ pour la contribution statutaire des Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE), avec un paiement échelonné en deux fois qui est réajusté en fonction du budget prévisionnel communiqué par les Epages courant 2026. L'augmentation tient compte d'avenants passés en 2026.
- ✓ En dépense d'ordre enregistre une hausse de +0,02 M€ pour un ajustement des dotations aux amortissements.

Le virement à la section d'investissement est diminué de -3,32 M€ pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement, il est ainsi fixé à 9,37 M€.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Dépenses réelles	12,52	19,98	-4,41	15,57	-22,1%
Dépenses d'équipement	12,52	19,98	-4,41	15,57	-22,1%
Total des opérations d'équipement	12,52	19,98	-4,41	15,57	-22,1%
Dépenses d'ordre	3,41	1,12	0,00	1,12	0,0%
040 - Opérations de transfert entre sections	0,11	0,12		0,12	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	3,30	1,00		1,00	0,0%
Total dépenses d'investissement	15,93	21,10	-4,41	16,69	-20,9%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	8,12	4,96		4,96	
Total dépenses d'investissement cumulées	24,05	26,06	-4,41	21,65	-16,9%

Les dépenses réelles d'investissement sont en diminution de -4,41 M€ dont l'intégralité du montant concerne la programmation pluriannuelle des investissements. Cette baisse se répartit entre -2,98 M€ au titre de l'autorisation de programme consacré aux investissements récurrents, et 1,47 M€ au titre de l'autorisation de programme dédiée aux opérations structurantes.

Plus particulièrement :

- **-2 984 K€** pour l'autorisation de programme en gestion « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS GESTION MDTURE 2020-26 » principalement sur l'opération 240800200D - SMVAD (-2 046 K€) pour laquelle la programmation a été revue à la baisse pour 2026 et en partie décalée sur 2027. Il s'agit des dépenses d'aménagement et de restauration des ouvrages sur la Vallée de la Durance.
- **- 1 475 K€** pour l'autorisation de programme en projet « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS PROJET MDTURE 2020-26 » principalement sur l'opération 230800200D - PHASE 2 PLUVIALE QUARTIERS GRAVE MEDECINS (-907 K€) avec un décalage sur 2027 lié à l'avancement des travaux, ainsi que le report du projet sur l'opération 240801200D - AMENAGEMENT BASSE BEDOULE ET VAL FLEURY - SEPTEMES LES VALLONS (- 473 K€).

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Recettes réelles	9,85	9,90	-1,11	8,78	-11,2%
Recettes d'équipement	1,43	5,29	-1,17	4,12	-22,2%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le	0,05	1,82	-0,21	1,61	-11,3%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1,38	3,47	-0,97	2,51	-27,8%
Recettes financières	8,42	4,61	0,06	4,67	1,3%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,30	0,93	0,06	0,99	6,3%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	8,12	3,68		3,68	
Recettes d'ordre	6,23	3,47	0,02	3,49	0,6%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2,93	2,47	0,02	2,49	0,8%
041 - Opérations patrimoniales	3,30	1,00		1,00	0,0%
Total recettes d'investissement hors virement	16,09	13,37	-1,09	12,27	-8,2%
021 - Virement de la section de fonctionnement	7,96	12,69	-3,32	9,37	-26,2%
Total recettes d'investissement	24,05	26,06	-4,41	21,65	-16,9%

Les recettes réelles diminuent de -1,11 M€ dont un réajustement sur les subventions à percevoir avec une partie des demandes d'acomptes qui est décalé en 2027 pour la participation GEMAPI dans les opérations réseaux, ainsi que la diminution de -0,97 M€ de l'emprunt d'équilibre suite aux réajustements des dépenses d'investissement.

Le virement de la section de fonctionnement diminue de -3,32 M€.